

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la deux cent cinquante-septième assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 15 août 2007.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

- M. Michel Gendron, préfet
- M. Patrick Langlois, Ascot Corner
- M. Marc-Jacques Gosselin, Bury
- M. Jean-René Ré, Chartierville
- M. Normand Potvin, Cookshire-Eaton
- M<sup>me</sup> Nicole Robert, Dudswell
- M. Martin Mailhot, East Angus
- M. Normand Côté, Hampden
- M. Jacques Blais, La Patrie
- M<sup>me</sup> Céline Gagné, Lingwick
- M. Claude Lecomte, Newport
- M. André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton
- M<sup>me</sup> Solange Bouffard, Scotstown
- M. Jean-Claude Dumas, Weedon
- M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Martin Maltais, secrétaire-trésorier adjoint  
Mme Chantal Bellavance, secrétaire administrative

3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2007-08-4024**

Sur la proposition de Normand Potvin, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Présence du public dans la salle
- 5/ Adoption des procès-verbaux
  - 20 juin 2007
  - 18 juillet 2007
- 6/ Aménagement, urbanisme, forêt, géomatique
  - Adoption d'une résolution du conseil indiquant les modifications que les municipalités doivent adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 275-07
  - Avis de motion - modification actions pénales des différents RCI
  - Avis de motion - modification RCI pour permettre les usages résidentiels dans les églises protégées
  - Avis de motion - agrandissement périmètre urbain d'Ascot Corner
  - Information - comité sur les cours d'eau
  - Information sur les éoliennes
  - Dossier Pierre Dionne
- 7/ Pacte rural
- 8/ Rapport financier
  - Adoption des comptes
  - Suivi budgétaire

- 9/ Site d'enfouissement  
Lieu d'enfouissement technique – suivi de l'assemblée spéciale
- 10/ Environnement  
Boues de fosses septiques  
Résolution de la CREE
- 11/ Gestion à valeur ajoutée - suivi
- 12/ Évaluation – dépôt des rôles
- 13/ Fibre optique et téléphonie IP
- 14/ Programmes de rénovation (PRU et RénoVillage)  
Résolution concernant la valeur pour admissibilité aux programmes
- 15/ 25e Anniversaire de la MRC
- 16/ Congrès FQM
- 17/ Présence du public dans la salle
- 18/ Réunions du comité administratif  
5 juin 2007  
20 juin 2007  
4 juillet 2007
- 19/ Rapport du préfet, du préfet suppléant, des membres du C.A. et du comité de développement
- 20/ Correspondance
- 21/ Recommandations des membres
- 22/ Questions diverses  
Remerciements – Lise Marcotte (MDERR)  
CGER – Résolution d'appui  
Plan de travail de la MRC  
Sacs de plastique  
Schéma de couverture risques incendies  
Développement durable
- 23/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

4/ Présence du public dans la salle

**M. Luc Lemieux, Bury**

Monsieur Lemieux rappelle aux élus que le volet socio-sanitaire n'a pas été considéré lors de la démarche de consultation publique. Il souhaite avoir une proposition de la part des élus à cet effet. De plus, un avis auprès d'intervenants du milieu de la santé serait aussi approprié. En conclusion à cette intervention, Normand Potvin fournit plusieurs éléments de réponses à M. Lemieux.

**M. Angus Curry, Cookshire-Eaton**

M. Curry pose la question à savoir depuis quel moment les eaux de lixiviation rejetées dans le ruisseau Bégin polluent celui-ci. Normand Potvin donne les explications, particulièrement sur le fait que des échantillons sont pris par le ministère et que les résultats n'indiquent pas que les normes ne sont pas respectées.

5/ Adoption des procès-verbaux

**RÉSOLUTION N° 2007-08-4025**

Sur la proposition de Solange Bouffard, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** d'adopter les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation ainsi que l'assemblée régulière du 20 juin 2007.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 2007-08-4026**

Sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Normand Côté, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 juillet 2007.

**ADOPTÉE**

### 6/ Aménagement

Modifications à apporter aux règlements de zonage du canton de Westbury suite à l'entrée en vigueur du règlement 275-07

## **RÉSOLUTION N° 2007-08-4027**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Martin Mailhot, **IL EST RÉSOLU** que conséquemment à l'adoption du Règlement n° 275-07 « *Règlement modifiant le Règlement n°124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé »* afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation du Canton de Westbury; le plan d'urbanisme et le règlement de zonage du Canton de Westbury devront être modifiés.

### **Nature des modifications à apporter**

Le Canton de Westbury devra modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage de manière à inclure le lot 17a-1-1 du cadastre du canton de Westbury à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

À cet effet, les règlements du Canton de Westbury ont déjà été modifiés et ce, dès l'entrée en vigueur du règlement n° 275-07.

**ADOPTÉE**

### Avis de motion – modification actions pénales des différents RCI

Céline Gagné, conseillère, donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à modifier les Règlements de contrôle intérimaire 91-94, n° 244-05 intitulé « *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles installations à forte charge d'odeur (élevage de porcs, de veaux de lait, de renards et de visons)*, n° 255-06 intitulé « *Règlement de contrôle intérimaire relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse)* » et n° 258-06 intitulé « *Règlement de contrôle intérimaire relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* » de manière à autoriser une municipalité locale à émettre un constat d'infraction pour toute violation aux dispositions desdits règlements sera présenté pour adoption.

### Avis de motion – modification RCI pour permettre les usages résidentiels dans les églises protégées

Jean-René Ré, conseiller, donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à modifier le Règlement de contrôle intérimaire 91-94, de manière à permettre les usages résidentiels dans les églises protégées sera présenté pour adoption.

### Avis de motion – agrandissement périmètre urbain d'Ascot Corner

Normand Potvin, conseiller, donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de manière à agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité d'Ascot Corner, sera présenté pour adoption.

### Comité cours d'eau

Les élus échangent sur la composition de ce comité. Il est convenu de le constituer selon les 4 secteurs déjà existants dans la MRC. Certains membres sont déjà proposés par les municipalités locales. Une fois que tous les membres locaux seront proposés, ils seront reconnus par la table des maires.

### Information sur les éoliennes

Nathalie Laberge mentionne que plusieurs ouvrages ont été regroupés afin d'informer les élus sur la question des éoliennes. Ceux-ci seront disponibles sur le site web de la MRC sous peu.

### Dossier Pierre Dionne

Des travaux sont à réaliser dans la rivière Eaton à la hauteur de la propriété de M. Pierre Dionne. Nathalie Laberge résume l'ensemble du dossier pour le bénéfice des élus.

### **RÉSOLUTION N° 2007-08-4028**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Pierre Dionne via sa ferme « *Ferme J. Omer Dionne inc.* » a déposé une demande de travaux dans la Rivière Eaton dans le but d'enlever deux bancs de gravier; le premier étant situé à la limite des lots 13-A et 13-B rang 10 du canton d'Eaton à environ 1,6 km en aval du pont John Cooke et le second étant situé sur le lot 12-A à environ 1,0 km du même pont;

**CONSIDÉRANT** que cette demande est déposée puisque le gravier accumulé dans la rivière contribue à l'érosion de la rive et à des inondations dans le champs de pomme de terre (situé en zone inondable);

**CONSIDÉRANT** que suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les compétences municipales, la MRC a pris la décision dans sa résolution 2006-CA-08-4424 d'accepter d'entamer les démarches nécessaires à la réalisation de travaux dans un cours d'eau uniquement si la municipalité locale sur le territoire de laquelle les travaux seront réalisés s'engage à assumer la facture complète des honoraires et des travaux encourus et ce, même si aucun règlement décrétant des travaux n'est adopté et qu'aucun travaux dans le cours d'eau n'est réalisé;

**CONSIDÉRANT** que cette décision fut prise en attendant l'adoption d'une politique de gestion des cours d'eaux et d'un règlement sur l'écoulement des eaux;

**CONSIDÉRANT** que cette décision a également été prise dans le but d'éviter de ce retrouver avec des factures impayées relatives à des travaux dans les cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** que la MRC ne souhaite pas empêcher la réalisation de travaux dans un cours d'eau lorsqu'une municipalité locale en accepte l'entière responsabilité financière;

**CONSIDÉRANT** que la demande de monsieur Dionne est accompagnée d'une étude et de recommandations ainsi que du formulaire de demande d'autorisation et de certificat d'autorisation à acheminer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le tout complété par monsieur Alain Gagnon, ingénieur au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

**CONSIDÉRANT** que la MRC a acheminé de façon non officielle les documents préparés au MDDEP de manière à connaître les éléments manquants au dossier;

**CONSIDÉRANT** l'exigence du formulaire de demande d'autorisation et de certificat d'autorisation du MDDEP de joindre un accord écrit du propriétaire de la rive gauche pour la réalisation des activités projetées;

**CONSIDÉRANT** l'exigence du formulaire, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, d'une société ou d'une association qui demande les travaux, de joindre une copie certifiée d'un document émanant du conseil d'administration ou de ses associées ou de ses membres, qui autorise le signataire de la demande à la présenter;

**CONSIDÉRANT** l'exigence du formulaire, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, de joindre une copie des lettres patentes;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Dionne a été informé à plusieurs reprises de ces trois dernières exigences et qu'il a jugé celles-ci non nécessaires;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cookshire-Eaton a adoptée la résolution 2007-08-2052 le 13 août 2007 dans laquelle elle donne son accord au projet et s'engage à rembourser toutes dépenses encourues par la MRC du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT** que cet engagement de la Ville est conditionnel à ce que Ferme J. Omer Dionne inc. s'engage par protocole d'entente avec la Ville, à assumer les frais de la MRC du Haut-Saint-François et de la Ville incluant les frais de surveillance et s'engage à défrayer, éventuellement, tous les frais et amendes qui pourraient être reliés à la non-exécution ou à une mauvaise exécution des travaux visés par sa demande d'autorisation;

**CONSIDÉRANT** que le comité administratif de la MRC a étudié le dossier et a résolu d'entamer les démarches nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation de travaux dans la rivière Eaton auprès du MDDEP et ce, uniquement lorsque le protocole d'entente entre la Ville de Cookshire-Eaton et Ferme J. Omer Dionne inc. sera signé.

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Normand Potvin, **IL EST RÉSOLU** que :

- l'assemblée des maires approuve la résolution no 2007-CA-08-4608 prise par le comité administratif.

**ADOPTÉE**

7/ Pacte rural

Dominic Provost, Jerry Espada et Robert Lamontagne sont présents pour ce point.

M. Provost présente l'ensemble du document qui était joint à la convocation.

### **RÉSOLUTION N° 2007-08-4029**

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Normand Potvin, **IL EST RÉSOLU** d'accepter le document décrivant la mise en place du second pacte rural ainsi que le comité de gestion provisoire composé de Marc-Jacques Gosselin, Martin Mailhot, Normand Côté et Céline Gagné.

**ADOPTÉE**

#### 8/ Rapport financier

##### Adoption des comptes

### **RÉSOLUTION N° 2007-08-4030**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Salaires :	juin 2007	68327.91 \$
Comptes à payer :	juin 2007	198724.55 \$
Salaires :	juillet 2007	41480.91 \$
Comptes à payer :	juillet 2007	468446.18 \$

Je, soussigné, Martin Maltais, secrétaire-trésorier adjoint de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Martin Maltais, secrétaire-trésorier adjoint

**ADOPTÉE**

##### Suivi budgétaire

Le suivi budgétaire est présenté aux élus par Martin Maltais. Quelques questions sont soulevées.

### **RÉSOLUTION N° 2007-08-4031**

Sur la proposition de Jacques Blais appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** d'accepter le suivi budgétaire tel que déposé par le secrétaire-trésorier adjoint, Martin Maltais.

**ADOPTÉE**

#### 9/ Site d'enfouissement

##### Lieu d'enfouissement technique – suivi de l'assemblée spéciale

Normand Potvin présente l'état de la situation suite à l'adoption de la résolution concernant le LET. Les élus échangent sur divers aspects de ce dossier. À la suggestion de M. Lecomte, il y aura création d'un budget « Lieu d'enfouissement technique ».

### **RÉSOLUTION N° 2007-08-4032**

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Patrick Langlois, **IL EST RÉSOLU** de créer un budget « Lieu d'enfouissement technique » afin d'y regrouper toutes les dépenses y étant reliées.

**ADOPTÉE**

Il est aussi brièvement question de la ressource dédiée au site et aux opérations du parc. Les élus conviennent d'amorcer la démarche de recrutement de cette ressource.

#### **RÉSOLUTION N° 2007-08-4033**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Marc-Jacques Gosselin, **IL EST RÉSOLU** de mandater le comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François à amorcer les démarches visant l'embauche d'une ressource dédiée (firme externe) à la gestion des opérations du futur lieu d'enfouissement technique.

**ADOPTÉE**

Les élus échangent aussi sur les développements survenus dans les pourparlers avec les partenaires du parc environnemental (GSI et SDD). Le CA suit ce dossier de près et reviendra à la table des maires dès que d'autres avancées seront réalisées. Patrick Langlois aborde la question des deux fonds à être créés, ceux découlant du montant de 10\$ la tonne chargé en surplus à la balance auprès des municipalités du territoire. Les élus échangent sur ce point et conviennent de ne pas appliquer ce montant dès maintenant mais de le faire en janvier 2008 puisque rien n'est budgété localement pour l'exercice en cours.

#### 10/ Environnement

##### Boues de fosses septiques

Comme la MRC en est à sa dernière année du contrat de collecte et de transport des boues de fosses septiques et qu'elle doit retourner en appel d'offres, Patrick Langlois questionne les élus sur la pertinence d'exécuter ce travail en régie interne.

#### **RÉSOLUTION N° 2007-08-4034**

Sur la proposition de Patrick Langlois, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** d'évaluer les possibilités de faire le travail de collecte et de transport des boues de fosses septiques en régie interne. **IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater le comité de gestion des boues de fosses septiques à faire une première analyse des options possibles dans cette alternative versus le maintien de faire exécuter le travail par l'entreprise privée.

**ADOPTÉE**

##### Résolution de la CRÉE

Le comité administratif ayant discuté de ce dossier, il est convenu de reporter ce point pour l'instant.

#### 11/ Gestion à valeur ajoutée réalisée auprès de l'équipe de la MRC - suivi

Normand Potvin résume brièvement la démarche aux élus. Le rapport du consultant a été posté avec la convocation aux élus. Aucune intervention n'est faite à ce moment.

#### 12/ Évaluation – dépôt des rôles

#### **RÉSOLUTION N° 2007-08-4035**

**ATTENDU QUE** le service d'évaluation a à déposer, pour l'année 2007, les rôles de Cookshire-Eaton, Newport, St-Isidore-de-Clifton et Weedon;

**ATTENDU QUE** les rôles ne pourront être déposés pour le 15 septembre 2007;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut reporter à une date ultérieure qu'il fixe;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** de reporter le délai pour le dépôt des rôles d'évaluation au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2007 pour les municipalités de Cookshire-Eaton, Newport, St-Isidore-de-Clifton et Weedon.

**ADOPTÉE**

13/ Fibre optique e téléphonie IP

Une proposition de réalisation d'étude pour l'implantation de tours visant le service internet sans fil a été déposée par CâbleAxion. Il en coûterait plus de 32 000 \$ pour réaliser ce travail. Puisque cette somme n'est pas budgétée, Martin Mailhot et Céline Gagné feront une approche auprès de la SADC du Haut-Saint-François pour voir la possibilité qu'elle assume cette somme à même ses budgets.

14/ Programmes de rénovation (PRU et RénoVillage)

**RÉSOLUTION N° 2007-08-4036**

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec, par décrets, a approuvé et modifié le Programme d'aide à la rénovation en milieu rural;

**ATTENDU QU'**il y a eu lieu que le Gouvernement du Québec revoit les normes du programme afin de hausser les taux d'aide pour une partie des ménages les plus démunis, d'augmenter la valeur maximale rendant admissible une maison et d'accroître l'aide maximale afin de permettre de corriger davantage de défauts sur les maisons touchées par le programme;

**ATTENDU QU'**il y a aussi eu lieu d'apporter des modifications de concordance pour tenir compte notamment des nouvelles structures municipales;

**ATTENDU QUE** le programme d'aide à la rénovation en milieu rural a été modifié et que ces modifications sont entrées en vigueur à la date de leur approbation;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Martin Mailhot, **IL EST RÉSOLU :**

Que la MRC du Haut-Saint-François applique les programmes (PRU et RénoVillage) d'aide à la rénovation en milieu rural selon les nouvelles normes en vigueur, dont entre autre la valeur uniformisée maximale d'une maison unifamiliale (excluant le terrain) passe de 60 000\$ à 75 000\$;

Que le préfet, M. Michel Gendron et le directeur général, M. Claude Brochu soient autorisés à signer tous documents pertinents relativement à l'application de ce programme.

**ADOPTÉE**

15/ 25<sup>e</sup> anniversaire de la MRC

Après discussion, il est convenu de ne pas tenir d'activité spéciale soulignant les 25 ans de la MRC.

16/ Congrès FQM

Un tour de table est fait concernant le bloc de chambres réservées.

17/ Présence du public dans la salle

Aucun point discuté.

18/ Réunions du comité administratif

**RÉSOLUTION N° 2007-08-4037**

Sur la proposition de Solange Bouffard, appuyée par Normand Côté, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors des réunions du comité administratif du 5 et 20 juin de même que celles du 4 juillet 2007.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 2007-08-4038**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** de retrancher de la liste des tâches du comité administratif celle touchant la route 257.

**ADOPTÉE**

19/ Rapport du préfet, des membres du CA et du président du comité de développement

Les membres font rapports de leurs représentations au conseil.

**RÉSOLUTION N° 2007-08-4039**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** de remercier la direction du poste de la Sûreté du Québec du Haut-Saint-François pour la somme de 500\$ qui a été remise au comité loisirs de la MRC, suite au tournoi de golf du district de l'Estrie de la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

Service 911 – suivi du dossier

Nicole Robert résume les éléments de la lettre concernant le service 911 dispensé par la Ville de Sherbrooke. Cette lettre porte à confusion puisque si une municipalité désire se retirer, elle ne sera pas pénalisée. La lettre reçue n'exprime pas cette position présentée par les dirigeants du service 911 de la Ville de Sherbrooke lors de la rencontre tenue au mois de juin dernier. Une démarche sera effectuée auprès des autorités de Sherbrooke.

20/ Correspondance

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, la correspondance est mise en filière.

21/ Recommandations des membres

Jacques Blais souligne aux élus qu'ils seront invités au Symposium sur la pollution lumineuse qui se tiendra en septembre prochain. L'activité les visant se tiendra plus particulièrement le 20 septembre.

22/ Questions diverses

Remerciements – Lise Lemieux (MDERR)

Mme Lise Lemieux a quitté son poste au ministère. M. Robert Fortin la remplacera comme personne ressource pour notre territoire. Une lettre de remerciements sera acheminée à Mme Lemieux pour tous les services rendus au fil des ans.

CGER – Résolution d'appui

**RÉSOLUTION N° 2008-08-4040-A**

**ATTENDU QUE** le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) du gouvernement du Québec doit être privatisé selon les annonces faites lors du discours du budget du 24 mai 2007;

**ATTENDU QUE** cela constitue une menace pour les services et expertises disponibles dans les régions les plus éloignées du Québec;

**ATTENDU QUE** les municipalités, villes et agglomérations, les municipalités régionales de comté et les Conférences régionales des élus ont de plus en plus de responsabilités, lesquelles ne sont pas toujours assorties d'outils et de ressources;

**ATTENDU QUE** la privatisation de CGER résultera probablement en la fermeture de plusieurs points de service, diminuant directement les ressources disponibles pour les administrations municipales, publiques et para-publiques;

**ATTENDU QUE** le CGER constitue pour notre organisation un outil important qui permet d'économiser des frais d'opération;

**ATTENDU QUE** le CGER s'autofinance et que le gouvernement n'y injecte aucun argent à l'exception de l'amortissement pour les immobilisations présentes dans plus de 61 localités du Québec;

**ATTENDU QUE** plusieurs études commandées par le gouvernement (SNC-Lavallin et ENAP) concluent que la privatisation sous toutes ses formes n'est pas souhaitable pour le CGER;

**ATTENDU QUE** la privatisation du CGER résultera probablement en une perte de retombées économiques pour notre territoire;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Nicole Robert, **IL EST RÉSOLU :**

De joindre la coalition contre la privatisation du CGER;

De demander au gouvernement du Québec de rendre immédiatement publique les études de SNC-Lavallin et de l'ENAP à propos du CGER;  
De faire mettre cette campagne de mobilisation contre la privatisation du CGER à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de l'Union des municipalités (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin que les deux regroupements se joignent à la coalition;

D'envoyer aux députés provinciaux de notre territoire ainsi qu'au Syndicat de la fonction publique du Québec une copie de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

Plan de travail – aide financière aux MRC

**RÉSOLUTION N° 2008-08-4040**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC pour soutenir le développement économique et la création d'emplois, le ministère des Affaires municipales et des régions demande à la MRC de préparer un plan de travail qui doit accompagner la demande d'aide financière;

**ATTENDU QUE** le plan de travail a pour but d'exposer, dans ses grandes lignes, les gestes que la MRC entend poser au cours de l'année pour assumer le leadership de la mobilisation des acteurs du développement local de son territoire en plus d'un bilan des activités retenues en 2005 et des actions réalisées au cours de cette année;

**ATTENDU QUE** le conseil des maires a pris connaissance du plan de travail 2007 de la MRC;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Nicole Robert, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le plan de travail 2007 dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC pour soutenir le développement économique et la création d'emplois, **IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'accepter le bilan des activités 2006 et de faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC.

**ADOPTÉE**

Sacs de plastique

Une citoyenne de Lingwick fabrique des sacs à partir de sacs de plastique. Les gens désireux de récupérer les sacs de plastique pourront donner ceux-ci à Céline Gagné.

Schéma incendie

Claude Lecomte aimerait savoir dans combien de temps l'ensemble des maires auront la version finale de ce document. Martin Maltais mentionne que le document est revenu du Ministère avec d'autres correctifs à effectuer. Le dossier suit son cours.

Développement durable

Il serait opportun de développer un mécanisme de suivi des résolutions du conseil. M. le préfet se penchera sur ce dossier.

23/ Levée de l'assemblée

Jacques Blais propose la levée de la séance à 23 h 10.

---

Claude Brochu  
Secrétaire-trésorier

---

Michel Gendron  
préfet